

Vies Communes

Bazoncourt
Burtoncourt
Charleville-sous-Bois
Coigny
Colligny-Maizery
Courcelles-Chaussy
Courcelles-sur-Nied
Faily
Glatigny
Hayes
Les Etangs
Maizeroy
Marsilly
Ogy-Montoy-Flanville
Pange
Raville
Retonfey
Sainte-Barbe
Saint-Hubert
Sanry-lès-Vigy
Sanry-sur-Nied
Servigny-lès-Raville
Servigny-lès-Ste-Barbe
Silly-sur-Nied
Sorbey
Vigy
Villers-Stoncourt
Vry



- **Assainissement :
une compétence
communautaire** P2
- **Devenir
éco-citoyen** P3
- **Le nouveau
Conseil
Communautaire** P4
- **A quoi sert
la Communauté
de Communes ?** P6





Vous tenez entre vos mains le journal «Vies Communes» numéro 1. Il est le symbole de votre nouvelle intercommunalité qui existe et fonctionne à plein régime depuis maintenant plus de 2 mois. Les anciennes Communautés de Communes (CC) du Haut Chemin et du Pays de Pange sont désormais

unies au sein de la CC Haut Chemin - Pays de Pange. Les 28 communes qui la composent partagent non seulement un même terroir, mais aussi les mêmes traditions, le même mode de vie oscillant entre nature et ruralité, à proximité de grandes métropoles. Ce rapprochement va permettre de gagner en visibilité dans le nouveau concept régional, donc, d'être mieux entendus tout en maîtrisant le destin de nos villages pour le bien de leurs habitants. Et pourquoi pas, devenir un territoire incontournable du paysage local.

La tâche est d'ampleur puisque la loi impose aux CC d'assumer de nouvelles compétences toujours plus nombreuses chaque année. 6 compétences sont obligatoires en 2017 et 9 devront être assurées par notre intercommunalité en 2018. Autre service intercommunal notable : l'instruction des dossiers d'urbanisme. Cela permet aux habitants d'avoir un service de proximité avec qui dialoguer sur leurs projets.

Quant aux mairies, elles bénéficient d'une prestation de grande qualité dispensée gratuitement par la Communauté de Communes.

Tout cela représente un gros travail sur des dossiers majeurs. Les 45 nouveaux élus - issus de vos communes - y travaillent activement pour le bien des populations du territoire. Ensemble, ils ont préparé la fusion de manière constructive afin d'être opérationnels dès le 1^{er} janvier dernier.

Le siège de la CC Haut Chemin - Pays de Pange est situé à Pange où tous les services intercommunautaires sont à la disposition de la population. Leurs différentes coordonnées sont reprises en fin de journal. Je vous souhaite une bonne lecture de ce journal qui se veut être un lien entre les élus et les habitants du territoire. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques ou demandes...

Prochain chantier d'importance créant encore une interaction avec tous les habitants : la création d'un site internet CC Haut Chemin - Pays de Pange.

L'ensemble des élus se joint à moi pour vous assurer que nous œuvrons tous avec énergie dans le sens du bien commun de nos administrés.

Roland CHLOUP
Président

Assainissement : une compétence communautaire

Les eaux rejetées par les foyers et les entreprises doivent être dépolluées pour protéger les ressources naturelles : rivières, étangs, nappes souterraines.

Les eaux usées et pluviales sont donc collectées et débarrassées des pollutions dont elles se sont chargées. L'eau épurée est ensuite rejetée dans le milieu naturel. Tout ceci via des dispositifs d'assainissement collectifs (stations d'épuration ou lagunes) ou individuels (fosses septiques).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCHCPP a décidé de prendre en charge les techniques d'évacuation et d'épuration

des eaux usées sur l'ensemble des 28 communes du nouveau territoire. Et ce, avec 3 ans d'avance par rapport à l'obligation de transfert de cette compétence « assainissement » des communes vers les communautés de communes, prévue pour 2020. La CC du Haut Chemin exerçait déjà cette compétence.

Toutes les communes ont désormais mis à disposition de l'intercommunalité les biens matériels nécessaires à la réalisation de cette mission. Pierre François Tisserand, responsable du service central dédié, sera désormais l'interlocuteur unique de tous les habitants pour tout problème d'évacuation des eaux usées sur le domaine public.





Création d'œuvres : les classes lauréates invitées à une sortie

Devenir éco-citoyen

La Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange assure - entre autres - la compétence de collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers. Au-delà de cette mission, il s'agit aussi de préparer les éco-citoyens de demain en intervenant auprès des écoliers du territoire.

Plus de 500 enfants issus des écoles primaires du Pays de Pange ont bénéficié d'une formation « le tri dans tous ses états » ces deux dernières années. Durant ces sessions, les enfants découvrent l'itinéraire des déchets ménagers de leur habitation jusqu'au traitement et à leur réutilisation. Ils s'informent de ce qui doit être trié

et comment le faire. Puis, des ateliers ludo-éducatifs leur permettent de perfectionner leur nouveau savoir en reconnaissant et triant différents déchets. Ces actions s'intègrent parfaitement dans les programmes pédagogiques actuels et rencontrent l'adhésion de bon nombre d'enseignants.

Cette démarche propose ensuite de laisser s'exprimer les artistes en herbe. Un concours de création d'œuvres à partir de matériaux recyclables est lancé chaque année. En 2015, il s'agissait d'illustrer la thématique « Faune et flore du Pays de Pange ». En 2016, le « Grand et petit patrimoine du Pays de Pange » était à l'honneur. Cela permet à 2 classes lauréates de profiter, à chaque fois, d'un voyage d'une journée offert par la collectivité.

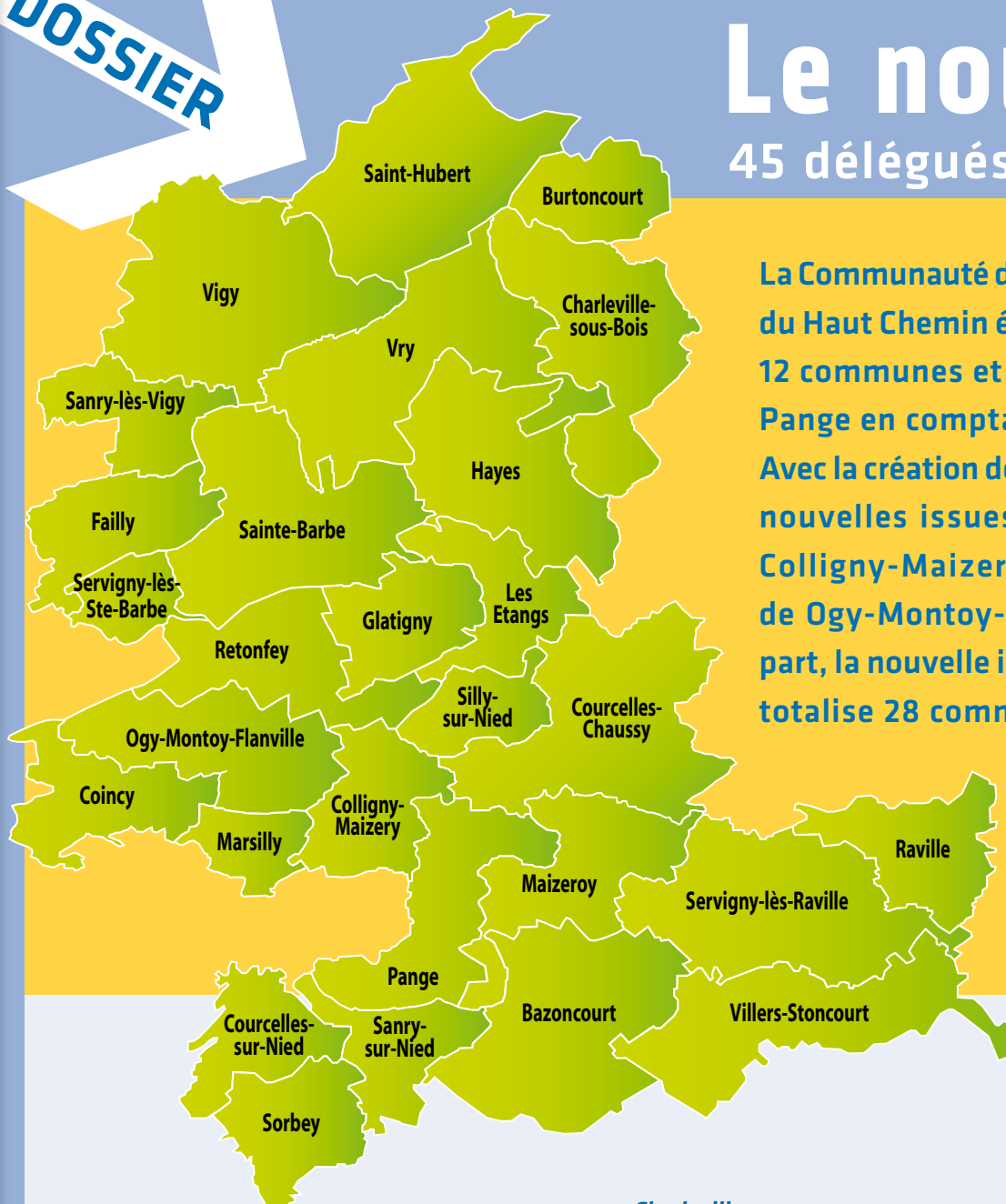
Pour 2017, l'histoire continue... Pas moins de 350 enfants sont d'ores et déjà inscrits. Ils sont scolarisés dans 15 écoles primaires appartenant au nouveau territoire Haut Chemin – Pays de Pange. Le concours de création d'œuvres aura pour thème : « Hôtels pour insectes ».

Préserver la planète et préparer l'avenir des générations futures passe aussi par un important travail de fond auprès des enfants, réalisé activement par la collectivité.





Reconnaître et savoir trier les déchets

Le nouveau 45 délégués communaut



La Communauté de Communes (CC) du Haut Chemin était composée de 12 communes et la CC du Pays de Pange en comptait 18. Avec la création de deux communes nouvelles issues des fusions de Colligny-Maizery d'une part, et de Ogy-Montoy-Flanville d'autre part, la nouvelle intercommunalité totalise 28 communes.

 **Président**

 **Vice-président**

Bazoncourt



Dominique BERTRAND

Burtoncourt



Daniel MICHEL

Charleville-sous-Bois



Jérôme CRIDELICH

Coincy



Michel HERENCIA

Colligny-Maizery

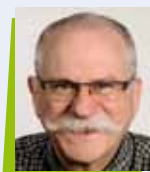


Hervé MESSIN



Francine KONIECZNY

Courcelles-Chaussy



Jean-Marie GORI



Guillaume BERNEZ



Nicole BURGER



Jean-Paul LARISCH



Etienne LOGNON



Peggy RASQUIN



Armelle REISER LAGRUE



Conseil Communautaire

aires représentent les 28 communes de la CCHCPP

Courcelles-sur-Nied



Fabrice
MULLER



Claudine
GLOTTIN



Olivier
MULLER

Failly



Roland
TETERCHEN

Glatigny



Victor
STALLONE

Hayes



André
KEIL

Les Etangs



Yves
LEGENBRE

Maizeroy



Jean-François
LEIDELINGER

Marsilly



Lucien
MUNIER

Ogy-Montoy-Flanville



Eric
GULINO



Christian
HENNER



Gilles
VOITURET

Pange



Roland
CHLOUP



Jean-Marie
GAUTIER

Raville



Delphine
BECKER

Retonfey



Christian
PETIT



Audrey
PINTE



Michel
ZDJELAR

Sainte-Barbe



Didier
SCHRECKLINGER

Saint-Hubert



Jean
HARAMBOURE

Sanry-les-Vigy



Lionel
GUIRAUT

Sanry-sur-Nied



Sylviane
ETERNACK

Servigny-les-Raville



Alain
MANTELET

Servigny-les-Ste-Barbe



Joël
SIMON

Silly-sur-Nied



Serge
WOLLJUNG

Sorbey



Philippe
PIOT

Villers-Stoncourt



Jean-François
LELLIG

Vigy



Audrey
ECKER



Nicolas
LE BOZEC



Hervé
BOULANGER



Alain
VANZELLA

Vry



Jean-Marie
RITZ

A quoi sert la Communauté



Voie Verte du Pays de Pange : 12 km de promenade à pied, à vélo ou à cheval entre Courcelles-Sur-Nied et Landonvillers

Les communautés de communes se sont développées au début des années 2000 pour faciliter les coopérations intercommunales et permettre de fédérer et mutualiser les moyens au profit de projets d'envergure. Dès le départ le champ d'action de ces nouveaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) a été délimité par la loi avec des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

communes n'auraient pu mettre en œuvre isolément. La construction des voies vertes et l'aménagement de chemins de randonnée en sont un bel exemple. La création de zones d'activités à Coincy/Montoy-Flanville, Courcelles-Chaussy et Avancy en est une autre illustration.

Développer les services aux personnes

Parmi les compétences optionnelles, la CCHCPP a choisi de prendre en charge l'assainissement collectif et non collectif, la création ou l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, la protection et la mise en valeur de l'environnement et l'action sociale d'intérêt communautaire.

A ce titre, chacune des anciennes communautés de communes du Haut Chemin et du Pays de Pange avait déjà créé un Relais Assistantes Maternelles (RAM). Aujourd'hui le nouveau RAM Haut Chemin - Pays de Pange, issu de la fusion des deux anciens, est installé à Avancy. Deux professionnelles de la petite enfance y reçoivent et renseignent les parents à la recherche d'un mode de garde. Elles accompagnent aussi les assistantes maternelles dans la professionnalisation de leurs pratiques. Des animations itinérantes se déroulent régulièrement dans les communes avec les Ass' Mat' et les enfants qu'elles gardent. Parallèlement, la Communauté de Communes travaille à l'accompagnement des initiatives en vue de créer des structures de garde pour la petite enfance, sur le territoire.



Le RAM organise des animations dans les différentes communes, comme ici à Sanry-les-Vigy

Aménager l'espace

Les obligations concernent l'aménagement de l'espace et le développement économique. Depuis janvier 2017 s'y ajoutent la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés (auparavant, compétence optionnelle), l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

C'est dans ce cadre, que depuis plus de 10 ans déjà, les communautés de communes du Haut Chemin et du Pays de Pange ont réalisé des projets à caractère intercommunal que les



C'est la Communauté de Communes qui collecte et traite les ordures ménagères



de Communes ?

La CCHCPP a aussi décidé de rendre accessible internet à très haut débit pour tous les foyers de ses 28 communes, au titre de ses compétences supplémentaires et facultatives. Tout comme elle a choisi de numériser le cadastre et de mettre en place un système d'information géographique intercommunal.

Animer le territoire

L'intercommunalité soutient aussi les événements sportifs et culturels d'intérêt communautaire comme Courcelles étincelle (Courcelles-Sur-Nied), le printemps d'Urville (Courcelles-Chaussy), Musikodou' (Pange), l'éco-festival « La remorque du Pat » (Maizeroy) ou le challenge de foot U12-U13. Les organisateurs de telles manifestations peuvent solliciter l'aide de l'intercommunalité via un dossier de demande de subvention type.

Une école de musique communautaire est aussi gérée par l'intercommunalité avec six professeurs et deux pôles à Courcelles-Chaussy et Pange. Près de 200 élèves y pratiquent le piano, la guitare, le saxophone, la batterie, le violon ou encore le chant choral.



Deux sites pour l'école de musique communautaire : l'un à Pange, l'autre à Courcelles-Chaussy

Au chapitre des compétences facultatives figurent aussi la représentation des communes au sein des différents organismes de transport desservant le territoire, la définition et le suivi d'une politique intercommunale du logement en faveur de l'amélioration de l'habitat.

Dix-huit commissions de travail ont été composées pour permettre aux élus de réfléchir en petits groupes aux idées et actions à engager dans chacun de ces domaines de compétences. Les solutions proposées sont ensuite soumises à la décision du conseil communautaire, dans lequel les communes sont toutes proportionnellement représentées.

Mutualisation des moyens

Pour leurs travaux d'entretien ou d'environnement, la communauté de communes peut mettre à disposition des communes ses équipes techniques pour la réalisation de prestations diverses. Les mairies qui ne disposent pas du personnel, ni du matériel nécessaire, peuvent ainsi profiter, à moindre coût, de services techniques opérationnels efficaces et compétents. Le service d'urbanisme réalise l'instruction des dossiers pour l'ensemble des communes. Par ailleurs, l'intercommunalité développe la mutualisation des moyens avec le traitement des paies à la disposition des communes. Prochainement une commission de groupement d'achats permettra encore d'autres économies.

Quelle est la fonction d'un Vice-Président ?

La Vice-Présidence n'est pas une charge honorifique. Le Vice-Président (VP), élu par et parmi les membres de la Communauté de Communes, fait partie du bureau exécutif.

Par délégation du Président, il est responsable d'une ou de plusieurs commissions de travail.

Sa fonction n'est pas de défendre l'intérêt particulier de la commune dont il est le délégué mais de développer, proposer des services et/ou actions au bénéfice du plus grand nombre d'administrés.

Le VP est présent dans cette « gouvernance » avec l'intime conviction de servir pour le plus grand nombre. Avec la fusion du 1er janvier, la fonction d'un Vice-Président est encore plus importante. Il se doit de construire positivement cette nouvelle Communauté de Communes.

Comment vous partagez-vous les rôles entre élus ?

Dans le cadre de notre nouvelle Communauté de Communes le rôle des élus est déterminant. Chacun devra, par son action, sa participation, sa présence sur le terrain, faire « vivre » cette nouvelle communauté. Chaque élu, soit de par ses origines socio-professionnelles, soit de par ses convictions personnelles ou intellectuelles, se retrouve dans les « rôles » ainsi répartis. La connaissance du terrain et des dossiers a permis ce mixage des élus dans les charges des commissions.

Les sensibilités humaines, sociales, sociétales ont déterminé ou détermineront l'orientation des unes et des autres.

En quoi consiste l'animation d'une commission ?

Une commission ne vit pas toute seule. Comme toute structure, il faut un « moteur », un élément conducteur, une personne de synthèse et c'est un peu le rôle du Vice-Président en charge de la commission.

Dans cette animation, le Vice-Président et tous les membres volontaires vont essayer de promouvoir des projets nouveaux et innovants, d'impulser aux membres du Bureau et/ou du Conseil Communautaire des orientations de bonne gestion de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Cette animation permettra l'élaboration de « projets communs de développement au sein d'un même périmètre de solidarité ».



Joël SIMON,
Maire de
Servigny-lès-Ste-Barbe

Des composteurs pour tous

La Communauté de Communes Haut Chemin - Pays de Pange (CCHCPP) organise l'opération « Composteurs pour tous ». La CCHCPP met ainsi des composteurs en bois à la disposition de tous les habitants du territoire.

Esthétiques et écologiques, fabriqués en France, ils permettent de produire son propre compost, tout en réduisant le volume des ordures ménagères. En effet, pratiquer le compostage permet de réduire de 35% le poids de sa poubelle. Ce qui permet de minorer la production d'ordures ménagères traitées par la collectivité et contribue ainsi à la préservation de l'environnement. Composter ses déchets, c'est aussi moins d'aller-retour en déchèterie, des économies sur le terreau et les engrais.



Fabriqué à partir des déchets de jardin et de cuisine, le compost permet de produire un engrais naturel et non polluant. C'est un gros atout pour les passionnés de jardinage car il améliore la qualité du sol, il contribue à la croissance des plantes et des fleurs et aide les végétaux à développer un bon système racinaire. Les jardiniers pourront ainsi l'utiliser pour toutes leurs plantations (potagers, platebandes, arbres...).

Les composteurs, fournis en kit, peuvent être retirés au siège de la CCHCPP aux heures d'ouverture. Ils sont proposés à la vente en deux formats : 400 litres (30€) et 570 litres (40€).

C'est le bon moment pour se mettre au compostage et agir en éco-jardinier...

Agenda Nouveau A noter

L'actualité de la collectivité
et des communes
est à retrouver
sur le site internet :
www.cc-paysdepange.fr

- **Audition école de musique communautaire**

Samedi 18 mars à 14h30 à la salle des fêtes de Glatigny

- **Spectacle de la classe de piano**

Samedi 29 avril à 18h à la salle des fêtes de Servigny-lès-Sainte-Barbe

- **Groupe vocal communautaire « Le Lyré »**

Samedi 13 mai à 20h (lieu à définir)

- **Concert du Big Band**

Dimanche 14 mai à 13h30 au Domaine des Templiers de Glatigny

(dans le cadre de l'année KIRBY et du festival « Le Nouvel An Boukrave »)

- **Spectacle musical**

Samedi 20 mai à 15h au foyer de Vigy

- **Promenade des délices**

Lundi 5 juin, Voie Verte du Pays de Pange

- **Portes ouvertes école de musique de Pange**

Samedi 10 juin après-midi

- **Concert du chœur de clarinettes « Souffle d'ébène »**

Samedi 10 juin à 20h à l'Eglise de Pange

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT CHEMIN – PAYS DE PANGE

Le siège de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange est situé 1 bis, route de Metz à PANGE (57530).

Les différents services sont à votre écoute aux horaires d'ouverture au public :
lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 12h00
et de 13h30 à 16h30.
Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00.

Tél. : 03 87 64 10 63 - Fax : 03 87 64 28 46
Mail : cc_hautchemin-paysdepange@orange.fr

Vies Communes

N° 1 - Mars 2017 • Edité par le CCHCPP

Directeur de la publication : R. CHLOUP

Ont collaboré à ce numéro : G. BORNEMANN, A. ECKER, A. FRANÇOIS, N. HUSSON, J.P. LARISCH, M. MACOUI, F. MULLER, S. WOLLJUNG, M. ZDJELAR.

Photographies : Fabrique des Gavottes, N. HUSSON, J. WOLLJUNG.

Conception et réalisation : Alternative. Edité à 7 800 exemplaires. Imprimé sur papier fabriqué dans le respect de l'environnement.

